



Association
des Bibliothécaires
de France

Région Midi-Pyrénées

Les Centres de Gestion de la FPT

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont des établissements publics locaux à caractère administratif. Ils sont les partenaires des collectivités locales pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires.

Chaque centre de gestion est dirigé par un Conseil d'Administration composé de 52 membres répartis en 3 collèges : maires, présidents d'établissements publics (élus par leurs pairs), et conseillers généraux (désignés par le Conseil Général).

Ses ressources sont constituées par une cotisation obligatoire, assise sur la masse salariale versée par les collectivités affiliées et la rémunération des prestations facultatives. Toute collectivité employant moins de 350 agents est obligatoirement affiliée. Cette adhésion est facultative pour les autres collectivités du département.

En 2007, 835 collectivités étaient affiliées au Centre de Gestion (588 communes et 247 EPCI).

Le CDG assure diverses missions en gestion des ressources humaines qui lui ont été confiées par la loi du 26 janvier 1984. A ces missions obligatoires, peuvent s'ajouter diverses missions facultatives, décidées par le Conseil d'Administration, à la demande des collectivités affiliées.

En 2010, les cdg auront en charge l'organisation et la mise en place des concours de catégorie A, B et C, qui étaient jusqu'à présent organisés par le CNFPT.

Consultez [l'annuaire des centres de gestion des départements de Midi Pyrénées](#), et [le site du cdg de Haute Garonne](#)